



VILLE
 de
 MONTBONNOT
 SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le 26 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 septembre 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU, - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BENZA-RAIEVSKI, Laurence BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Agnès ROLIN (pouvoir à Marie-France CARRE), Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Madame Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Dominique BONNET), Madame Catherine FAVAND (pouvoir à Christine CARBONE) - Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET).

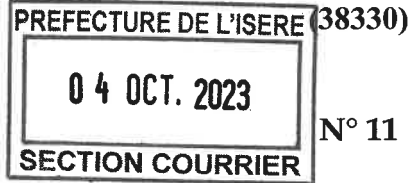
Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

- Vu la délibération du Conseil municipal N° 10 en date du 26 septembre 2023 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus ;
- Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) qui se déroule à Paris, est le grand rendez-vous annuel des élus locaux.

Outre Monsieur Dominique BONNET, Maire, qui se rend également au Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités qui s'y tient concomitamment, chaque année une délégation d'élus y participent.

Pour son édition 2023 qui se déroulera du 21 au 23 novembre inclus, Madame Laurence LE BARRILEC adjointe au Maire, Messieurs Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, et Monsieur Roger BOIS, adjoints au Maire, y représenteront la commune.



Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	22
votants :	29
nombre de voix pour :	29
nombre de voix contre :	00
abstention :	00
NPPV :	00

OBJET :

Mandat spécial pour la participation de certains élus au Salon des Maires et des Collectivités Locales du 21 au 23 novembre 2023

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou Sous-préfecture
 le : 04 OCT. 2023

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr
 le : 10 OCT. 2023



Il est rappelé que le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt des affaires communales.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Les frais liés à ces mandats spéciaux concernent les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), d'hébergement et de restauration.

Ils sont pris en charge par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de :

- Conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements effectués par Monsieur Dominique BONNET, Maire, Madame Laurence LE BARRILLEC, adjointe au Maire, Messieurs Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ et Roger BOIS, adjoints au Maire, dans le cadre de la participation au Salon des Maires et des Collectivités Locales 2023 ;
- Prendre en charge, sur production, de l'original des justificatifs, les dépenses liées aux frais de transport, d'hébergement et de restauration sur la période du 21 au 23 novembre 2023 ;
- L'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET